

France : augmentation d'usage et abus des opioïdes au regard des données de mortalité (DRAMES*, D.T.A.**)

M. MALLARET

Sans oublier tous les participants à l'évaluation de DRAMES, D.T.A.

Notamment : N. FOUILHÉ SAM-LAÏ, H. EYSSERIC

Experts Toxicologues, Membres des CEIP-A, Médecins Légistes, Anatomopathologistes, Département NEURHO de l'ANSM

* Décès en Relation avec Abus de Médicaments Et de Substances

** Décès toxiques par antalgiques

CEIP-Addictovigilance Grenoble

XXIIèmes Rencontres CEIP-Addictovigilance, Toulouse, 9 janvier 2018

Absence de liens d'intérêt avec :

- Industrie Pharmaceutique
- Producteurs de substances addictogènes

Difficulté de définir une “trajectoire” des patients traités par antalgiques à partir de décès survenus en France

- Pas de possibilité actuelle de «croisement» des données entre éventuelle expertise médico-légale (DRAMES, DTA) et :
 - certificat de décès,
 - données Assurance Maladie, hospitalières, (et autres)...
- pour des « raisons éthiques »....

Recrutement biaisé

Données instructives



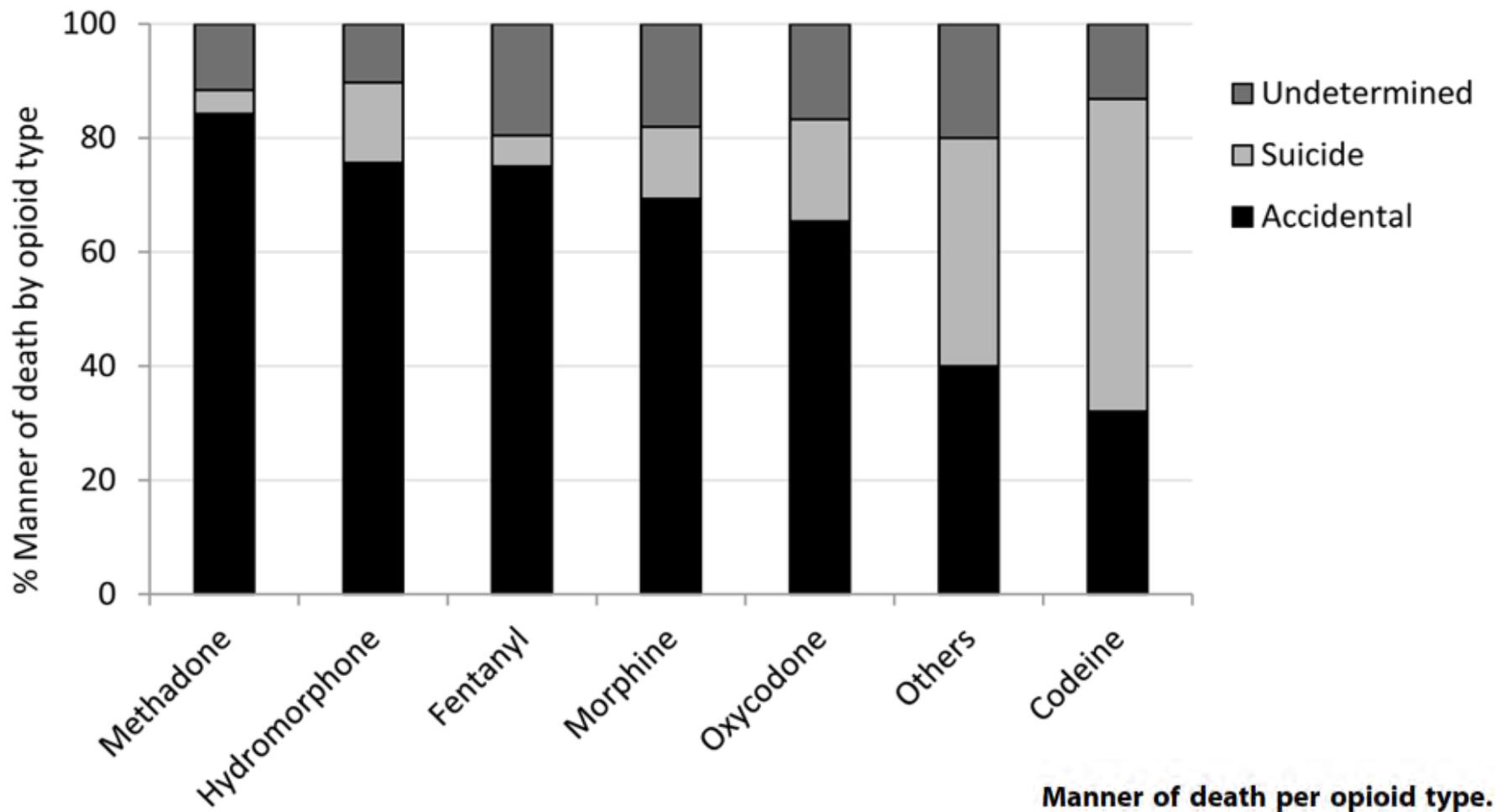
Difficulté de déterminer cause du décès / antalgiques

- ✓ Effet indésirable des antalgiques ? (« accidentel » au Canada)
 - perte tolérance
 - interaction BDZ,
 - Pharmacogénétique,....
 - Accidents voie Publique (hors DRAMES)
à consommation opioïdes (USA)
- ✓ Suicide ?
- ✓ Dépendance primaire aux antalgiques (paliers II et III) puis abus ?
- ✓ Addiction (secondaire) aux antalgiques post-addiction à héroïne ?

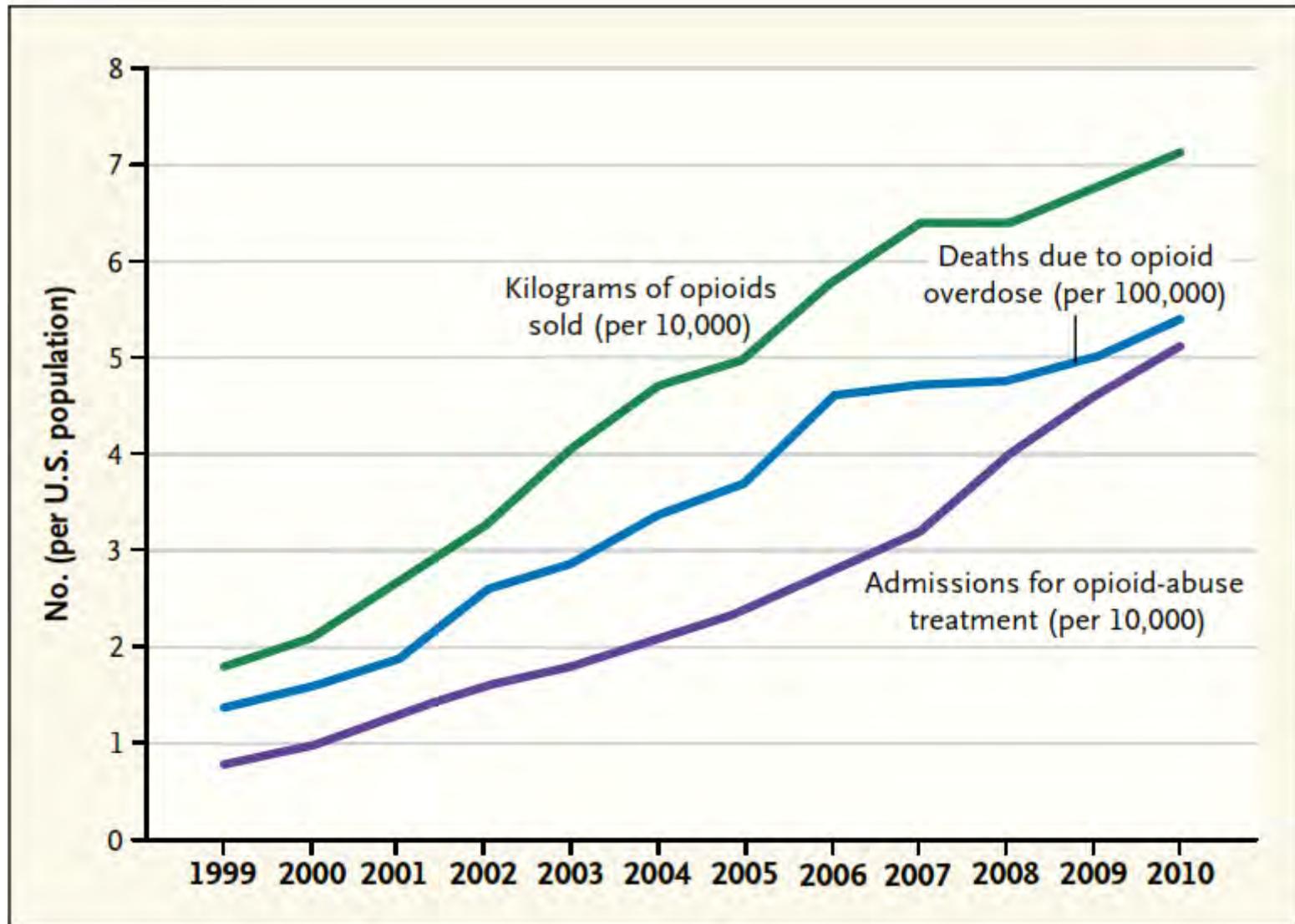
Difficulté de déterminer cause du décès / antalgiques

(Madadi et coll., 2013. Décès en Ontario 2006-8)

Indication : Douleur chronique : 33% ; douleur aiguë : 7,2%



Augmentation de consommation des opioïdes et mortalité (Volkow et coll., 2014)



2 exemples- tentatives d'approcher les causes de décès liés aux substances antalgiques :

DRAMÉS : Décès en Relation avec Abus de Médicaments Et Substances (2002)

D.T.A. : Décès Toxiques par Antalgiques (2013)

- Enquête annuelle prospective française
 - Auprès des experts toxicologues analystes volontaires et des CEIP-A, médecins légistes, anat-path.
-
- chez le patient « addict » ou abuseur (DRAMÉS)
 - chez le patient traité par antalgique (D.T.A)
sans ATCD de « toxicomanie » ; cas inclus de suicide